- T -

MRC
Les Moulins
TERREBONNE • MASCOUCHE

REÇU LE
24 SEP. 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1788.2010/020

Le 16 septembre 2010

Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne
180, rue Sainte-Marie, bureau 201
Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Objet : Appui au mémoire de la FQM - Modification à la *Loi sur les mines*

Monsieur,

Nous vous adressons copie authentique de la résolution numéro **7522-09-10** adoptée à la séance du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 14 septembre 2010 appuyant la Fédération québécoise des Municipalités du Québec et la MRC de Memphrémagog relatif au *Projet de Loi 79 – Loi sur les mines*.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général

Daniel Pilon

DP/lt
Pièces jointes

148, rue Saint-André
Terrebonne (Québec) J6W 3C3
Téléphone : **(450) 471-9576**
Télécopieur : (450) 471-8193
Courriel : info@mrclesmoulins.ca

Extrait du registre du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 14 septembre 2010

RÉSOLUTION NO : 7522-09-10
PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD MARCOTTE
APPUYÉ PAR : MONSIEUR CLERMONT LÉVESQUE

Appui à la MRC de Memphrémagog appuyant le mémoire de la FQM – Modification de la *Loi sur les mines*

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Memphrémagog, Austin, Eastman, Bolton-Est ont récemment été avisées, par les autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, que des demandes avaient été déposées au ministère visant l'obtention de claims (titres d'exploration minière) sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont été invitées, par la même occasion, à fournir une liste des équipements et propriétés auxquels la municipalité souhaiterait restreindre l'accès lors de la réalisation des travaux d'exploration minière;

CONSIDÉRANT toutefois, que la *Loi sur les mines* ayant préséance sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités n'ont aucun pouvoir de s'opposer à l'attribution d'un claim, ni de restreindre, par le biais de leur réglementation d'urbanisme, l'activité minière sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC n'ont également aucun pouvoir qui leur permettrait d'orienter les activités minières en fonction des objectifs de leur schéma d'aménagement et de développement ou des dispositions d'un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles mène actuellement une consultation générale sur le Projet de loi n° 79 modifiant la *Loi sur les mines;*

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi n° 79 ne remet aucunement en question la préséance des droits miniers sur les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, dans son mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur le Projet de loi n° 79, la FQM fait connaître son opposition relativement à la préséance des droits miniers et soutient que le développement de l'activité minière devrait au contraire se faire en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

(Suite de la résolution numéro 7522-09-10) 2

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Memphrémagog et le mémoire de la FQM relativement au Projet de loi 79 modifiant la *Loi sur les mines;*

QUE la MRC appuie tout particulièrement la recommandation du mémoire préconisant l'élimination de la préséance des droits miniers sur les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire, ainsi qu'un arrimage des outils de planification du développement des activités minières aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog, à la Fédération québécoise des Municipalités, au secrétariat de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, aux MRC de Lanaudière, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

Copie authentique, ce 14 septembre 2010

Daniel Pilon
Directeur général et secrétaire-trésorier

Sujet à ratification à la prochaine séance du conseil